

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Naizin sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, Mme HUMEAU Pauline, M. JEGOUREL Jean-Pierre, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, M. ONNO Jean-Marc, Mme RIO Sophie, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues.

Absents ayant donné procuration :

Mme LEVINÉ Christelle à Mme LE NEDIC Jeanne
M. LE CLAINCHE Laurent à M. ONNO Jean-Marc
Mme LE GOFF Delphine à M. ONNO Jean-Marc
M. KERVARREC Stéphane à M. FRANCOIS Patrice

Absents excusés :

Mme BOUCICAUD Marie-Laure

Absent :

M. GUIGUENO Fabrice
M. LE BOT Jean-Pierre

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents à 19h	19
Nombre de présent à 19h20	20
nombre d'absents	7
nombre de votants	24
procurations	4
Quorum	9

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme GUEHENNEUX Fanny en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2020, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 13 novembre 2020.

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ORDRE DU JOUR

1. Détermination du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. (En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT).

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur JAFFRÉ du poste d'adjoint, il est proposé de maintenir à 7 le nombre de postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide le maintien du nombre d'adjoints à 7.

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. Élection d'un nouvel adjoint au Maire

L'élection d'un nouvel adjoint est réalisée à bulletin secret et à la majorité absolue.

Mme HUMEAU Pauline est désignée secrétaire de l'élection,

Mesdames GUEHENNEUX Fanny et BELLEC Aurélie sont désignées assesseurs.
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. GUILLEMET Jacques.

Monsieur GUILLEMET évoque qu'initialement il est rentré au sein du Conseil Municipal en tant que conseiller municipal, mais après réflexion il a accepté la proposition de M. CORRIGNAN.
Son objectif est de continuer le travail engagé du mieux qu'il le pourra.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

A obtenu :

- M GUILLEMET Jacques : 21 voix

M. GUILLEMET Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint, et a été installé.

3. Refonte des commissions municipales

Les commissions sont complétées/modifiées, afin que M. JEGOUREL puisse s'inscrire dans les commissions souhaitées, et que le nouvel adjoint élu s'intègre ou se retire des commissions.

19h20 : arrivée de Mme RIO Sophie.

- M. JEGOUREL intègre les commissions :

Agriculture
Services techniques-voirie
Finances-Économie

M. GUILLEMET souhaite maintenir sa position dans les commissions dans lesquelles il était inscrit.

- M. JEGOUX intègre la commission :

Numérique, Communication

- M. ONNO intègre la commission :

Urbanisme, Assainissement

Mme LE CLEZIO rapporte que M. GUIGUENO a fait part de son choix de se retirer de la commission communication aux membres de celle-ci. Mais étant absent de la réunion, il lui faudra faire un écrit directement à M. le Maire pour que ce retrait soit pris en compte.

M. GUIGUENO a confirmé par mail le 27 novembre auprès de la mairie, son souhait de se retirer de la commission communication.

4. Mise en place d'un conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider de la création d'un conseil municipal d'enfants.

Il évoque qu'au mandat précédent un CMJ existait à Moustoir-Remungol, mais n'a pas continué à la création d'Evellys.

Ces assemblées ont pour principal objectif de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets.

Équipe en charge du projet :

Mme HUMEAU
Mme ROBIC
Mme JOSSO
Mme LE NEDIC
Mme RIO
Mme JEHANNO
(Mme LE GOFF sera interrogée ultérieurement)

Le Conseil Municipal après délibération :

- Décide de mettre en place un conseil municipal des jeunes et désigne une équipe d'élus en charge de ce conseil.

POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5. Nouveaux tarifs de vente des lotissements communaux

Mme LE NEDIC rapporte que la commission Urbanisme s'est réunie le mardi 24 novembre pour étudier une nouvelle proposition de tarifs.

Pour rappel, en date du 09 septembre 2016, le conseil municipal avait instauré un tarif de vente de l'ensemble des lotissements à 35€/m².

Après étude des tarifs des communes avoisinantes, la commission Urbanisme a réétudié le dossier et suggère au conseil municipal de maintenir leur première proposition de 19 €/m² pour l'ensemble des terrains à céder en lotissement du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide les nouveaux tarifs promotionnels pour les lotissements du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Questions diverses

❖ Délégations du Conseil Municipal au Maire :

❖ Syndicat Vallée du Blavet :

Demande de désignation d'élus référents pour les thématiques suivantes:

Agriculture	Jean-Noël DOLO et Jean-Marc ONNO
Phytosanitaire non agricole	Jean-Noël DOLO et Jean-Marc ONNO
Éducation à l'environnement	Pauline HUMEAU et Fabienne ROBIC
Milieus aquatiques	Jean-Noël DOLO et Jean-Marc ONNO
Bocage	Jean-Noël DOLO et Jean-Marc ONNO
Restauration collective	Pauline HUMEAU et Fabienne ROBIC
Communication	Pauline HUMEAU et Fabienne ROBIC
Économie d'eau	Jean-Noël DOLO et Jean-Marc ONNO

❖ Installation d'un food-Truck : Philippe CADORET

Installation d'un food truck le samedi soir à Naizin (Breizh Grill) à partir du 5 décembre

❖ Formation des élus

L'association des Maires et Présidents d'Epci du Morbihan met en place 3 ateliers de formation aux contraintes budgétaires du mandat :

- Atelier de formation sur le budget communal : 2, 3 ou 4 mars 2021
- Atelier finances « les sources de financement territorialisées » : 30, 31 mars ou 1^{er} avril 2021
- Atelier fiscalité des locaux d'habitation : 20, 21 ou 22 avril 2021

❖ Annonces médicales

Dans un objectif de rechercher un médecin généraliste, la commune s'est inscrite sur un site d'annonces médicales.

Le site a pour objectif de mettre en relation les collectivités et les candidats.

Un abonnement de 6 mois a été souscrit pour un montant de 3 600€.

Monsieur le Maire expose les échanges avec le Docteur LE GOUALLEC, qui est favorable à l'installation d'un nouveau médecin.

Plusieurs candidats ont été contactés grâce à la plateforme.

Une discussion est également en cours avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Monsieur le Maire évoque qu'il faudrait également une réflexion sur le local à mettre à disposition.

M. ONNO indique que le docteur SINGUIN de St Thuriau arrête son activité l'année prochaine.

M. CADORET relate le partenariat avec le Docteur LE GOUALLEC pour recevoir un nouveau médecin, le temps que la mairie travail sur un nouveau projet.

Monsieur le Maire évoque l'engagement que devra effectuer la mairie pour accueillir le professionnel (salariat...).

M. CADORET précise que la commune de Rohan a dû recruter un médecin, et faire appel à une société de recrutement qui a couté plus de 30 000€.

❖ Boulangerie de Moustoir-Remungol

Les travaux sont finalisés.

20 000€ ont été investis par CMC car le local appartient à la communauté de communes.

Le boulanger pense rentrer le 8 décembre dans les locaux.

❖ Prochain CM :

La prochaine réunion a été fixée au vendredi 18 décembre à 19h à Naizin (Salle Avel Dro).

Comptes rendus

❖ Voirie

Le radar mobile de CMC a été réservé, et sera mis en place la semaine prochaine.

❖ Bâtiments

La peinture a été refaite à la salle Ste Anne, suite à l'utilisation des locaux par l'école.

❖ Haie du terrain de foot de Moustoir-Remungol

Abatage de la haie pour un montant de 6 200€.

M. ONNO s'interroge sur la replantation sur le talus.

M. JEGOUX précise que la commission devra retravailler sur le sujet.

M. SAMY indique qu'il ne faudra pas planter plus d'1 mètre.

❖ Parc animalier

Un daim a été euthanasié, et deux daims ont été rachetés.

❖ Services techniques

Un essai a été réalisé avec une nouvelle élagueuse par CMC au stade de foot de Naizin.

Il faut actuellement 4 jours pour tailler la haie au terrain de foot, le nouvel outil permettrait de le faire en une journée seulement.

❖ Tour de France 2021

M. GUILLEMET relate la réunion qu'il a eu à la préfecture. La circulation sera revue ultérieurement (pose de barrières, routes barrées...).

Des animations seront proposées aux écoles des communes concernées par le passage du tour.

M. CADORET relève qu'il faudrait peut-être faire appel à des bénévoles.

Mme LE NEDIC répond que c'est en général le comité des fêtes qui s'en charge.

❖ Médiathèque Moustoir- Remungol

Le sujet est en cours, M. GUILLEMET en reparlera avec sa commission.

❖ Bâtiments/Énergies

Ecole le Dornegan : Les travaux ne sont toujours pas terminés, ils devraient l'être le 15 décembre.

Ecole des Tilleuls : Fin des travaux prévus la semaine prochaine.

Église de Remungol : Protection des bois du clocher, validé par la commission.

Bâtiment de Kersimon : La toiture va être retravaillée.

Église de Moustoir-Remungol : Changement de la cuve à Fuel réalisé en octobre.

Mise en place d'un système de prévention des chauffages avec l'entreprise Roquet.

Stade de Remungol : Installation d'un bloc sanitaire PMR.

Presbytère : Changement de la toiture, étude en cours.

Logements : 36 logements en location (100% des locations sont louées).

Mairie de Naizin : Un manque de bureaux et d'espace pour les archives entraine une réflexion sur un éventuel agencement.

Salle de sport : Débat de la commission sur l'installation d'un chauffage.

❖ Effacement des réseaux

Environ 15 études ont été demandées au SDEM.

3 études ont déjà été communiquées :

- Rue du cotty
- Rue des hortensias
- Entrée de Remungol

En parallèle la commission voirie travaille sur la partie aménagement et réseaux.

En plus de l'effacement, du soutien aux réseaux va être réalisé : kerlagadec, Goueh Glass... et cela à la charge du syndicat.

❖ Numérotation des habitations

Le travail est finalisé en campagne mais il reste les rues en homonyme à travailler. Il faudra ensuite discuter sur la distribution des plaques.

❖ Finances

La commission a analysé les consommations budgétaires, et l'avancement des projets du PPI.

❖ Voirie

- Rue des lavandières (Naizin) : L'éclairage sera rétabli pour le 15 décembre
- Rue de la poste (Naizin) : Les travaux sont en cours, l'éclairage sera finalisé en mars 2021.

<u>Dates</u>

Bureau municipal : [Lundi 30 novembre à 19h à Naizin](#)

Conseil municipal : [Vendredi 18 décembre à 19h à Naizin \(Salle Avel Dro\)](#)

Commissions :

Environnement : [Vendredi 4 décembre à 19H à la mairie de Moustoir-Remungol](#)

Fin à : 20h32